

Edito :

la parole à Raphaël Rossignol

Le réseau Différence & Petite Enfance vous a proposé des ateliers pro dans des espaces Snoezelen. Ces ateliers, comme tous les ateliers proposés par le réseau furent des temps de sensibilisation. Ainsi, les professionnels d'établissements spécialisés comme Les Primevères, Les Sittelles, et Eclats de Rire nous ont accueilli et nous ont fait découvrir ce qu'étaient ces espaces dédiés au sens. Ethymologiquement, "snoezelen" est une contaction de "snuffelen" signifiant renifler et "doezelen" voulant dire somnoler, suggérant ainsi une sensation de langueur imprécise, un bien être.

Les professionnels qui proposent cet espace en institution spécialisée insistent sur fait que le "snoezelen" est avant tout un savoir-être, un lieux ou l'on prend le temps, le culte du "non faire". L'accompagnant doit être sécurisant, faire preuve d'une présence active afin de permettre de réguler les tensions chez des enfants atteints, par exemple, de troubles du comportement. Ce type d'espace s'adresse à l'accompagnement de personnes très dépendantes et s'ouvre de plus en plus aux personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer. C'est donc une activité vécue dans un espace spécialement aménagé, éclairé d'une lumière tamisée, bercé d'une musique douce, un espace dont le but est de recréer une ambiance agréable. On y fait appel aux cinq sens : l'ouïe, la vue, le toucher, l'odorat et le goût. Le groupe de professionnels présent à Eclats de rire le 24 octobre dernier a ainsi pu bénéficier de ce temps accompagnés par une monitrice éducatrice et une psychomotricienne de l'établissement. Quatre phases furent alors repérées : la première dite d'acclimatation (mise en condition), la seconde dite d'invitation (atmosphère chaleureuse, sécurisante et de plaisir), la troisième de verbalisation afin de marquer la fin de la séance puis la quatrième est celle de la réappropriation (comment a-t-on vécu la séance ?).

Cet atelier fut donc vécu par les professionnels comme une expérience permettant d'établir les contacts indispensables au bien-être et à l'épanouissement de la personne. Il en est ressorti des pistes de travail très intéressantes notamment autour de la réappropriation de cette pratique en structure petite enfance : Comment proposer une activité structurée faisant appel à la sensorialité ? Quels outils ? Comment travailler cette question en équipe ?

Autant de questions qui font de ces ateliers un espace où l'on peut échanger sur notre pratique à partir d'une thématique. D'autres ateliers pro "Snoezelen" sont prévus aux Primevères pour le début d'année 2009. N'hésitez pas à vous inscrire dès que nous vous communiquerons les dates. Enfin un groupe de travail sur la "valisette sensorielle" a été créé. Ce groupe mené par Anne-Laure Chouvellon (psychomotricienne) travaille à la conception d'une valisette permettant aux structures qui l'emprunteront, d'avoir à disposition des outils et des pistes de travail autour de la sensorialité. Pour continuer sur ce thème, le réseau Différence & Petite Enfance vous proposera au mois de mars 2009, en partenariat avec la bibliothèque de la Part-Dieu, une exposition sur le thème de la sensorialité. Cela s'inscrira dans le cadre du Printemps des Petits Lecteurs.

En attendant je vous souhaite à toutes et tous une excellente année 2009 !

Raphaël Rossignol

Animateur du Réseau Différence & Petite Enfance

Nourrissons, nourrissons !

Petite enfance et handicap : les maux de la bouche

Pour la 5^{ème} année, l'Association Une Souris Verte a proposé le 20 novembre 2008, à l'Espace Caf de Lyon un temps d'échange et de réflexion autour de l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures de la Petite Enfance. Ce forum annuel permet d'aborder des thématiques variées qui ont toutes un lien avec la pratique dans le secteur de la petite enfance. Que ce soit au niveau de la réflexion institutionnelle, ou au niveau des savoirs-être et savoirs-faire dans l'accueil, l'objectif de ce forum est de renforcer les compétences et de stimuler les questionnements, notamment en croisant les expériences et points de vue de parents et de professionnels.

Pour ce nouveau Forum, nous avons choisi de nous intéresser aux problématiques liées à l'oralité et à l'alimentation. En effet, la question de l'alimentation est un élément important dans la pratique des professionnels de la petite enfance, et les difficultés dans ce domaine peuvent constituer un frein à l'accueil de certains enfants et/ou rendre complexes les temps de repas et de goûter.

Etre informé de ses responsabilités, connaître les troubles de l'oralité, les rééducations qui existent, échanger sur les alimentations artificielles, réfléchir à l'organisation des repas... autant d'éléments que nous souhaitons aborder au cours de cette journée et qui peuvent contribuer à diminuer nos craintes, à mieux comprendre ces troubles et à améliorer l'accueil de ces enfants.

Car l'oralité et l'alimentation sont au croisement d'un grand nombre de perspectives : fonction parentale par excellence, comment se coordonner et partager les savoirs et les pratiques entre parents et professionnels ? Quand l'alimentation se rapproche d'une technique de soin, par exemple avec la gastrostomie, quel positionnement pour les professionnels de la petite enfance ? Comment prendre en compte les facteurs organiques et psychiques qui influencent l'utilisation de sa bouche par le tout-petit ? Quand il y a un risque vital autour de l'alimentation, comment le gère-t-on ? Comment préserver la dimension sociale du repas ? Le plaisir par la bouche ?

Une éducatrice de jeunes enfants témoigne : "J'ai trouvé ce forum très enrichissant, malgré la densité de celui-ci. Les thèmes abordés étaient intéressants et à la portée des professionnels. L'intervention d'équipes de différentes structures d'accueil a permis de se rendre compte que l'accueil d'enfants trachéotomisés ou avec une gastrostomie est possible, grâce au partenariat avec les parents et à une réflexion d'équipe.

Ce forum a mis en avant une fois encore l'importance d'échanger, de partager nos savoirs, nos doutes, nos questionnements afin de pouvoir diminuer nos craintes et de mieux comprendre ces troubles alimentaires. Cet échange entre parents, professionnels (médecins, psychologues, orthophoniste, juriste...) a permis de saisir les enjeux de l'accompagnement à la parentalité. Il aura surtout démontré que l'accueil d'un enfant ayant une "alimentation artificielle" (telle que la gastrostomie) en structure d'accueil petite enfance est possible. Cela nécessite simplement pour l'équipe de prendre le temps d'y réfléchir, de travailler en partenariat étroit avec les parents, les professionnels de CAMSP (orthophoniste, ergothérapeute, psychomotricienne...), et d'établir un Projet d'Accueil Individualisé afin de pouvoir accompagner l'enfant le mieux possible.

Raphaël Rossignol

Animateur du Réseau Différence & Petite Enfance

Etude nationale de la plateforme

Développer l'accès des enfants en situation de handicap aux structures d'accueil ou de loisirs dès le plus jeune âge !

La plate-forme nationale GRANDIR ENSEMBLE a pour vocation de regrouper, au niveau national, toute structure (organisme gestionnaire, association) ou collectivités souhaitant promouvoir ou développer l'accès des enfants handicapés aux structures collectives d'accueil ou de loisirs, dès le plus jeune âge, dans notre pays.

Elle fonde son action sur trois convictions :

1/ L'accès des enfants handicapés aux structures d'accueil ou de loisirs, dès la toute petite enfance, est un droit fondamental réaffirmé par la loi du 11 février 2005 et la Charte des Nations

Unies sur les droits des personnes en situation de handicap.

2/ Le changement du regard sur les personnes en situation de handicap passe par le développement de la rencontre entre enfants handicapés et valides, dès le plus jeune âge, dans l'ensemble des espaces collectifs qui jalonnent la vie d'un enfant.

3/ Le développement de la scolarisation en milieu ordinaire des enfants handicapés doit s'accompagner d'une offre d'accueil périscolaire et extrascolaire adaptée à leurs besoins.

Créée en septembre 2007, la plateforme Grandir Ensemble a lancé une étude nationale sur l'accès des enfants en situation de handicaps aux structures collectives d'accueil, de loisirs ou de vacances, dès le plus jeune âge qui est actuellement en cours de finalisation.

Cette étude sera disponible dans le courant du mois de janvier au téléchargement sur le site :

<http://www.grandir-ensemble.net> ainsi que sur le site de l'association Une Souris Verte (<http://www.unesourisverte.org>).

15 propositions pour développer l'accès des enfants en situation de handicap aux structures collectives d'accueil, de loisirs ou de vacances, dès le plus jeune âge

L'utilité majeure de cette étude réside, au-delà de l'analyse réalisée, dans la formulation de 15 mesures concrètes, qui visent toutes un seul et même objectif que l'on peut résumer ainsi : assurer un développement rapide et massif de l'offre d'accueil sur l'ensemble du territoire national, dans ses formes les plus diversifiées afin de répondre à la multiplicité des demandes, en garantissant une sécurité et une qualité optimale de l'accueil, dans un esprit de proximité et de maîtrise des coûts.

1. Une priorité absolue : développer l'offre !

La première priorité, compte tenu de la carence de solutions et de propositions pour les familles et de l'écart estimé entre l'offre et la demande potentielle, est de développer rapidement et massivement l'offre d'accueil. En effet, la mise en perspective des besoins et attentes exprimés par les familles d'enfants en situation de handicap ou leurs associations représentatives avec la réalité et la diversité de l'offre existante sur notre territoire, fait apparaître comme une impérieuse nécessité de développer l'offre d'accueil.

Il convient, au préalable, afin de placer au cœur des dispositifs, l'enfant et sa famille, de "dénoncer" certaines "approches dogmatiques", conduisant à une hiérarchisation des modes de réponse apportées aux familles, approche qui consisterait à ne privilégier qu'une seule voix, comme la généralisation de l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures existantes, excluant toute autre forme d'accueil alternative. La loi du 11 février 2005 affirme l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap. Cette affir-

Les orientations de la plateforme

La plate-forme nationale GRANDIR ENSEMBLE s'est donnée pour but de promouvoir et développer l'accès des enfants handicapés aux structures d'accueil et de loisirs, dès le plus jeune âge, et s'est donnée comme principales orientations :

- d'analyser les besoins et attentes des familles d'enfants en situation de handicap
- de recenser l'ensemble des pratiques existantes sur le territoire, au niveau local ou national
- d'informer les familles de l'offre existante
- de diffuser les bonnes pratiques en matière d'appui technique, de formation des personnels, d'outils pratiques, de solutions de financement
- de mettre en œuvre des outils pratiques au service des organismes gestionnaires
- d'être une force de propositions auprès des Pouvoirs Publics

Composition de la plateforme

La plate-forme nationale GRANDIR ENSEMBLE est constituée :

- de structures ou d'organismes accueillant des enfants handicapés, de manière collective ou individuelle que ce soit en crèches, haltes-garderies, centres de loisirs, séjours de vacances, ludothèques...
- de services, collectifs, centres de ressources ayant pour but de promouvoir ou d'accompagner l'accueil d'enfants handicapés au sein de structures ordinaires.
- d'associations représentatives des parents d'enfants en situation de handicap.

Grandir ensemble !

mation ne conduit pas nécessairement à l'uniformisation des réponses ignorant, de ce fait, la réalité des situations dans leur complexité et leur diversité. En revanche, l'effort qui est à mener, dans les années qui viennent, consiste à développer, combiner, articuler, mettre en lien ces différentes modalités de réponse afin que, sur un territoire, chaque famille puisse trouver la réponse qui lui convient, à l'instant de vie qui est le sien...

Cette approche d'un développement pluriel de l'offre est plébiscitée par les acteurs de terrain, tous organismes gestionnaires confondus.

Proposition n°1 : Généraliser le principe d'une majoration forfaitaire des prestations de service aux établissements d'accueil de la petite enfance et d'accueils de loisirs concernant l'accueil d'enfants bénéficiaires de l'AAEH.

Un certain nombre de Caisses d'Allocations Familiales ont décidé, ces dernières années, d'investir cette question de l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures de la petite enfance, de loisirs et de vacances, et ont mis en place, sur leurs fonds propres, des dispositifs de soutien financier. Il est donc proposé de s'appuyer sur ces expérimentations pour généraliser, à l'ensemble des CAF de notre territoire, le principe de majoration des prestations de service versées aux organisateurs lors de l'accueil d'enfants bénéficiaires de l'AAEH. Le principe est relativement simple et le contrôle relativement aisé, dans la mesure où la CAF assure également le versement de l'AAEH aux familles.

Afin de pallier aux limites présentées dans cette étude et afin d'être pleinement efficace, ce principe de majoration doit, selon nous, se fonder sur deux principes :

- le montant de cette majoration doit être identique aux établissements d'accueil du jeune enfant et aux accueils de loisirs
- il doit être suffisamment important pour permettre réellement la mise en œuvre d'adaptations ou de renforcement de l'encadrement, soit au minimum équivalent au montant de la PSU, et se situer dans une fourchette

entre 3,80 € de l'heure (comme cela est réalisé par la CAF de Loire-Atlantique) et 8 € de l'heure (moyenne estimée du surcoût de l'accueil d'un enfant en situation de handicap en structure collective d'accueil ou de loisirs)

Proposition n°2 : Maintenir le montant de la PSU aux établissements d'accueil du jeune enfant, après 4 ans, pour les enfants bénéficiaires de l'AAEH.

De même, le maintien de la PSU pour les structures d'accueil de la petite enfance assurant l'accueil d'enfants en situation de handicap, âgé de plus de 4 ans, nous semble être une disposition essentielle pour soutenir l'organisation familiale. Cette disposition s'avère d'autant plus importante dans les situations où l'enfant en situation de handicap se trouve dans une situation de début de scolarisation à temps partiel. Ainsi, le maintien de l'accueil de l'enfant handicapé dans la structure d'accueil de la petite enfance, en complément de ses premiers pas dans le milieu scolaire, favorise le maintien de l'organisation familiale et contribue, dans bien des cas, au maintien ou à la reprise d'une activité professionnelle des mamans d'enfants en situation de handicap.

Proposition n°3 : Etendre le champ d'utilisation des chèques CESU aux accueils collectifs de mineurs avec ou sans hébergement.

Un des moyens pour faciliter, très rapidement et de manière substantielle, la prise en charge des surcoûts liés à l'accueil des enfants en situation de handicap au sein des accueils collectifs de mineurs avec ou sans hébergement (centres de loisirs, séjours de vacances), est d'étendre à ce secteur la possibilité d'utilisation des chèques CESU, comme cela est le cas actuellement pour les établissements d'accueil de la petite enfance ou les accueils périscolaires.

Proposition n°4 : Rendre obligatoire, par voie réglementaire, la définition des modalités d'accueil des publics en situation de handicap dans les projets éducatifs des organismes gestionnaires.

Il est proposé que, par voie réglementaire, les projets éducatifs des établissements d'accueil de la petite enfance, d'accueils collectifs de mineurs avec ou sans hébergement, d'accueils périscolaires définissent, obligatoirement, les modalités envisagées pour l'accueil de publics en situation de handicap. Jusqu'à présent, les organismes gestionnaires sont "invités, le cas échéant", à le préciser, mais n'y sont pas contraints. Cela a pour conséquence que moins de la moitié des organismes gestionnaires ont prévus ces dispositions dans leur projet éducatif. L'absence de précisions, et donc de réflexion sur cette question, fragilise les structures dès lors qu'elles sont confrontées à une demande d'accueil.

Proposition n°5 : Conditionner la signature ou le renouvellement de contrats enfance jeunesse ou contrats éducatifs locaux à la réalisation d'un diagnostic et la définition d'un plan d'actions relatif à l'accueil des publics en situation de handicap.

Il est proposé que la mise ou place ou le renouvellement de contrats enfance jeunesse ou de contrats éducatifs locaux intègrent systématiquement à l'occasion de leur signature ou de leur renouvellement, cette problématique de l'accueil des publics en situation de handicap dans les diagnostics réalisés et, par voie de conséquence, dans les plans d'action au sein de ces contrats d'objectifs.

Proposition n°6 : Créer, au niveau de la CNAF, un outil de mesure de l'évolution de l'accueil des enfants en situation de handicap dans les établissements d'accueil de la petite enfance et accueils de loisirs.

Tout comme le propose Eric PLAISANCE dans son rapport sur la prise en charge des enfants handicapés dans les équipements collectifs de la petite enfance, il nous semble important de disposer d'un outil de mesure de l'évolution de l'accès des enfants en situation de handicap aux structures collectives d'accueil ou de loisirs. Sans être nécessairement exhaustif, on peut mesurer, à la lumière de cette étude, la très importante différence qui existe entre les déclarations des organismes gestionnaires et la réalité

effective de l'accueil. C'est pourquoi, il est proposé que soit identifié dans les bilans de fréquentation transmis aux CAF par les organismes gestionnaires, les enfants bénéficiaires de l'AEEH accueillis dans ces structures. Cela permettrait de créer un outil de mesure de l'évolution de l'accueil, et d'analyser les taux de réponse par rapport à la population en fonction des territoires.

2. La formation, un passage obligé.

La seconde orientation vise à rendre opérationnelle la volonté affirmée d'apporter une formation de qualité à l'ensemble des personnels destinés à diriger ou encadrer des structures d'accueil collectifs, établissement d'accueil de la petite enfance, accueils de loisirs sans hébergement, centres de vacances.

Proposition n°7 : Intégrer un module de formation à l'accueil de publics en situation de handicap dans l'ensemble des cursus de formation professionnelle

Si l'on veut réellement développer les conditions d'un accueil de qualité des enfants handicapés dans l'ensemble des structures collectives d'accueil et de loisirs, il est nécessaire que l'ensemble des professionnels de l'enfance (CAP Petite Enfance, Educateurs de Jeunes Enfants...) mais aussi les professionnels de l'animation (DJEPS, DUT Carrières Sociales, BPJEPS...) reçoivent au sein de leur parcours une formation adaptée sur les enjeux, conditions et modalités d'accueil et de prise en charge des enfants handicapés. C'est pourquoi, nous préconisons la création d'une commission réunissant l'ensemble des services ministériels concernés par la programmation de ces formations, afin d'élaborer en lien avec les partenaires du secteur, un référentiel de formation à décliner dans l'ensemble de ces cursus professionnels.

Proposition n°8 : Création de l'attestation de formation à l'accompagnement et l'animation au service de publics en situation de handicap (AFAPH)

Dans la mesure où l'accueil d'enfants en situation de handicap concerne un certain nombre de structures où les intervenants ne disposent pas nécessairement de formation professionnelle

ou ont recours à des personnels bénévoles, nous recommandons, à l'instar de la formation aux gestes de premier secours, la mise en place d'une attestation de formation à l'accompagnement et l'animation au service de publics en situation de handicap. Là encore, nous préconisons la constitution d'une commission chargée de définir les objectifs, contenus et modalités d'organisation de cette attestation de formation, ainsi que les modalités d'accréditation des organismes de formation en charge de sa mise en œuvre.

3. Assurer un appui technique aux organismes gestionnaires, garantir la qualité d'accueil et l'information des familles.

Le développement de l'accueil d'enfants en situation de handicap passe également par la mise en œuvre de dispositifs d'appui technique aux structures afin de les accompagner dans l'évaluation des demandes des familles, la conception des adaptations pour favoriser l'accueil de l'enfant, mais aussi pour garantir l'information des familles et la qualité des accueils...

Proposition n°9 : Création d'un centre de ressources national sur l'accès des enfants en situation de handicap à l'ensemble des structures collectives d'accueil, de loisirs et de vacances

L'une des propositions centrales de ce rapport est de créer un centre national de ressources spécialisé sur l'ensemble des questions liées à la promotion, au développement et à la supervision du développement de l'accès des enfants en situation de handicap aux structures collectives d'accueil ou de loisirs. L'offre actuelle étant estimée à 5 fois inférieure à la réalité de la demande des familles, le chantier est considérable et nécessite, pour cela, une impulsion nationale forte, en soutien aux initiatives locales. Ce centre national de ressources aurait pour objectif :

- de centraliser et diffuser l'information aux familles sur l'ensemble des initiatives existant sur le territoire national (offre de séjours de vacances adaptés, organismes gestionnaires accueillant des enfants en situation de handicap, lieux d'accueils "mixtes", vil-

lages de vacances assurant un accueil d'enfants en situation de handicap dans leurs établissements...)

- d'assurer un appui technique aux organismes ou collectivités engagés ou désirant s'engager dans un développement de l'offre d'accueil d'enfants en situation de handicap (analyse des besoins, appui technique à la mise en œuvre des dispositifs, aide à la recherche de financements...)

- de recenser et diffuser les bonnes pratiques (projets innovants, démarches qualité, dispositifs de financement, formations personnels...)

- de coordonner un certain nombre de chantiers essentiels comme la question du financement, le cadre réglementaire et juridique, la formation initiale et continue des professionnels...

Proposition n°10 : Création d'une charte nationale de qualité d'accueil des publics en situation de handicap dans les structures collectives de la petite enfance, de loisirs ou de vacances

Le développement de l'offre d'accueil, en quantité, ne sera pas suffisant pour répondre à la grande majorité des demandes, s'il ne s'accompagne pas d'un processus de qualité de l'accueil des enfants concernés. C'est pourquoi, il est proposé d'élaborer, en concertation avec l'ensemble des partenaires, une charte nationale de qualité d'accueil des publics en situation de handicap dans l'ensemble des structures collectives d'accueil, de loisirs ou de vacances. Les grands principes de cette charte devraient s'articuler autour des objectifs suivants :

- Permettre à l'enfant d'évoluer dans un cadre sécurisant et garantissant son bien être (accessibilité, sécurité des lieux et des espaces, groupe à taille humaine favorisant sa pleine intégration).

- Permettre une réelle participation de l'enfant aux activités proposées et une réelle dynamique d'échange avec les autres enfants de la structure.

- Favoriser une prise en charge de l'enfant par l'ensemble de l'équipe encadrante et non par un personnel accompagnant extérieur.

- Garantir aux familles la sécurité de la prise en charge de l'enfant, selon des consignes établies en lien avec elles et les équipes médicales ou éducatives suivant habituellement l'enfant.

- Garantir un taux d'encadrement suffisant pour le bon accueil de l'enfant.
- Garantir la mise en place d'un processus de formation de l'ensemble de l'équipe encadrante lui permettant d'appréhender l'ensemble des connaissances ou techniques nécessaires au bon accueil de l'enfant.

Proposition n°11 : Création d'une commission nationale de réflexion sur les enjeux juridiques et réglementaires de l'accès des mineurs en situation de handicap aux structures collectives d'accueil, de loisirs ou de vacances de droit commun.

L'important travail réalisé dans le cadre de cette étude avec le concours du cabinet CMS - Francis Lefebvre a permis de poser les fondements de la réflexion juridique sur cette question de l'accès des enfants en situation de handicap aux structures collectives d'accueil ou de loisirs. Pour autant, cette question n'est pas réglée. C'est pourquoi, il est proposé au Gouvernement de mettre en place une commission de réflexion sur cette question, chargée de faire des propositions sur cette problématique.

Cette commission devra être composée d'éminents professeurs de droit, de magistrats, d'associations représentatives de parents d'enfants en situation de handicap et de représentants d'organismes gestionnaires de lieux d'accueil.

4. Impulser, au niveau national, une prise de conscience de la nécessité de favoriser, dès le plus jeune âge, l'accès des enfants en situation de handicap aux structures collectives d'accueil, de loisirs ou de vacances.

L'ensemble de ces dispositions doit, selon nous, s'accompagner d'une prise de conscience et d'une mobilisation nationale sur les enjeux et la nécessité d'un développement massif et rapide de l'accès des enfants en situation de handicap à l'ensemble des structures collectives d'accueil, de loisirs ou de vacances.

Proposition n°12 : Intégrer, à la prochaine Conférence Nationale du Handicap, un volet consacré à l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures collectives d'accueil, de loisirs ou de vacances.

Lors de la dernière Conférence Nationale du Handicap, présidée par le Président de la République, organisée tous les trois ans, cette question de l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures collectives d'accueil ou de loisirs, dès le plus jeune, à aucun moment, n'a été évoquée, ni lors de la journée, ni lors des commissions préparatoires. Il est proposé que cette question fasse l'objet d'un groupe de travail spécifique dans le cadre de la préparation de la prochaine Conférence Nationale du Handicap en 2011.

Proposition n°13 : Définir avec les chaînes de télévision, un cahier des charges afin d'intégrer de manière plus visible la problématique du handicap, notamment dans les programmes à destination des enfants et des jeunes.

Afin de développer la conscience de l'ensemble de la population sur cette problématique de l'accès des publics en situation de handicap à l'ensemble des espaces de la vie sociale et de sensibiliser les futures générations, il est proposé que l'Etat puisse définir en concertation avec le CSA et la chaînes de télévision, notamment France Télévisions, un cahier des charges visant à développer la visibilité de la problématique des personnes en situation de handicap, notamment au sein des programmes à destination des enfants et des jeunes.

Proposition n°14 : Faire de la thématique "Handicapés ou non, jouer, vivre et grandir ensemble !" l'objet d'une Grande Cause Nationale dans notre pays.

Les labels "Grande cause nationale" et

"Campagne d'intérêt général" sont attribués, chaque année sur décision du Premier ministre. Ces labels permettent à des organismes à but non lucratif faisant appel à la générosité publique d'obtenir des diffusions gratuites ou des tarifs préférentiels sur les radios et télévisions publiques. Les associations labellisées bénéficient notamment de l'assistance particulière des sociétés publiques de radio et de télévision dans les conditions prévues par la circulaire du 30 novembre 2005. Faire de l'accès, dès le plus jeune âge, des enfants en situation de handicap, aux structures collectives d'accueil, de loisirs ou de vacances, une Grande Cause Nationale, serait une formidable occasion de sensibiliser à cette problématique le grand public et un grand nombre de décideurs.

Proposition n°15 : Assurer une représentation de la Plate-forme Nationale Grandir Ensemble au sein du CNCPH et au Comité National Partenarial de la CNAF.

Enfin, afin de porter au cœur des instances de réflexion nationales la problématique de l'accès des enfants en situation de handicap aux structures collectives d'accueil, de loisirs ou de vacances, il nous semble judicieux que la Plate-forme Nationale Grandir Ensemble puisse siéger aux travaux de la CNCPH (Comité National Consultatif des Personnes Handicapées) et au sein du Comité National Partenarial de la CNAF.

Bibliographie de la plateforme :

L'étude nationale, et ses annexes, seront disponibles dans le courant du mois de janvier au téléchargement sur le site : <http://www.grandir-ensemble.net> ainsi que sur le site de l'association Une Souris Verte (<http://www.unesourisverte.org>).

Vous pouvez d'ores et déjà retrouver la bibliographie de l'étude sur : http://www.unesourisverte.org/pmb/opac_css/

Accéder aux loisirs et modes de garde

Autour des enfants et des familles

Autour des professionnels

Dossiers de périodiques

Et ailleurs dans le monde ?

Monographies

Pratiques et projets innovants

Recommandations officielles et textes de lois

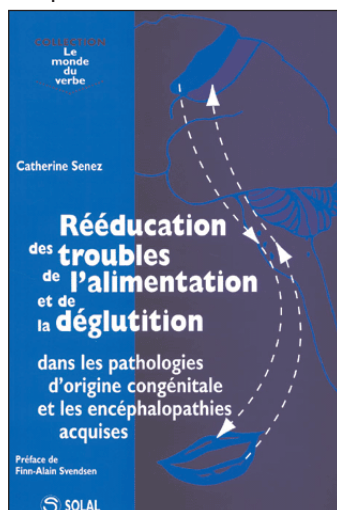
Vidéos

Biblio - Actus Janvier Février Mars 2009

Rééducation des troubles de l'alimentation et de la déglutition.

Catherine Senez

Solal - Collection Le monde du verbe
180p. 2002.



Les troubles de l'alimentation et de la déglutition auxquels l'enfant différent a et aura à faire face durant toute sa vie vont rendre la fonction alimentaire, pourtant si naturelle pour nous, très pénible et source de nombreuses souffrances. Connaître les étapes de cette fonction, de la vie fœtale à la vie adulte dans sa physiologie et sa physiopathologie, permet de mieux comprendre les difficultés rencontrées. Il nous faut apporter à ces enfants, adolescents ou adultes, des soins adaptés afin qu'ils éprouvent plus de confort, et par là même plus de plaisir à s'alimenter. Une notion nouvelle est développée dans cet ouvrage, celle de la relation entre les troubles alimentaires et un hyper-réflexe nauséux ainsi que les procédés thérapeutiques qui en découlent. Cet hyper-nauséux, variable suivant les individus, est la cause d'aversions alimentaires ou olfactives. Cet ouvrage s'adresse à toutes personnes ayant à prendre soin et à alimenter enfants ou adultes en difficulté.

Disponible au centre de ressources
Enfantdifferent.org

Catalogue complet des ressources documentaires sur notre site.

A noter

Le DVD du documentaire "Lettre à Lou" de Luc Boland, qui avait fait l'objet d'une soirée du réseau Différences & Petite Enfance à l'Institut Lumière, est disponible à la vente en France, dans toutes les Fnacs, Virgin, etc...

Prix de vente : 18 euros, dont une partie au bénéfice de la Fondation Lou.

Du côté d'Une Souris Verte...

La première session 2009 de la formation longue (6 jours) "Accueillir un enfant différent" commencera au mois de mars aux dates suivantes :

- les 9 et 10 mars
- 23 et 24 mars
- 2 et 3 avril.

Basée sur l'expérience de notre structure multi-accueil Une Souris Verte, elle est conçue comme un espace d'apports théoriques, mais aussi d'échanges et de partages de pratiques pour l'ensemble des participants.

Les adhérents du réseau Différences & Petite Enfance bénéficient d'un tarif réduit : 647 euros au lieu de 925 euros / personne pour la formation de 6 jours.

Renseignements et inscription auprès de Jacqueline Alexandre au 04 78 60 52 59 ou par mail à l'adresse : formation@unesourisverte.org

Quelques manifestations

Prochaine projection du Cinéma Différence : le 24 janvier à 10h00 au cinéma le Bellecombe. Le film sera : "Les ailes pourpres - Le mystère des flamands".

Le Cinéma différence, C'est une séance de cinéma à laquelle peuvent assister des personnes autistes de tous âge (mais aussi avec d'autres handicaps). Elles peuvent exprimer leurs émotions et réactions sans avoir peur de déranger la salle par des bruits ou des déplacements répétés, et se familiariser avec les règles d'une salle de spectacle.

Les parents peuvent ainsi profiter comme tout le monde de la possibilité d'aller à une séance de cinéma dans sa ville avec son enfant, et partager un moment agréable avec tous leurs enfants sans la « peur de déranger », ni la retraite humiliante au bout d'un quart d'heure. Ce moment de détente en famille et en société est un des remèdes contre l'exclusion sociale.

Entrée : 4€50

Cinéma Bellecombe
61, rue d'Inkermann - 69006 Lyon

Tel : 04 78 52 40 31

Parking gratuit dans l'enceinte du ciné.

Métro : arrêt Charpennes

Bus C3 : arrêt Ste Geneviève

Tram T1 : arrêt Collège Bellecombe

"S'épanouir ensemble : Développer l'accueil en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap".

Paris, le 20/01/2009 de 9h. à 13 H.

Matinée débat organisée par Chorum et Malakoff Médéric. Des expériences et des témoignages ponctueront ce séminaire. L'objectif étant de favoriser les échanges autour cette problématique. En clôture, sera présenté un appel à projets destiné à valoriser et/ou à soutenir des initiatives innovantes ou exemplaires en faveur de l'accueil des enfants en situation de handicap.

Plus d'informations :

<http://www.chorum.fr/employeurs.do?f=ra>
ccourciseinaire

Inscription gratuite, mais obligatoire :

www.chorum.fr/goForm.do?form=fimeh&origine=S%27inscrire

Le diagnostic et la prise en charge précoce de l'enfant sourd : agir sans attendre

Saint-Etienne, le 23/01/2009

Inscriptions :

Colloque Surdité,

Ligue de l'Enseignement 42,

6 rue Buisson, 42000 Saint-Etienne

Plus d'informations :

Viviane au 0477405793

Café des Parents

Les prochains cafés des parents sont prévus :

- le 2 février à 20h30 au Restaurant Soline (89 rue Pau Bert, Lyon 3e), sur le thème : **La scolarisation, pédagogie différentielle et adaptation pédagogique**

- le 9 mars : **Les grands parents.**

Renseignements et inscriptions

au 04.78.60.52.59

Info Pro n°12

la lettre du réseau D&PE

Responsable de la Publication :

Raphaël Rossignol

Réalisation : Une Souris Verte

Une Souris Verte - Centre Enfantdifferent.org

279/281 rue André Philip - 69003 Lyon

Tel : 04 78 60 52 59

mail : info@unesourisverte.org

<http://www.unesourisverte.org>

Diffusion gratuite pour les membres du réseau D&PE